Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 14 décembre 2017
Hôtel MERCURE
36-38 rue du Moulin - Vanves

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présidents présents : (32)

Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron (pouvoir de Martine ESTEBAN, CDG De l'Ariège), Hubert PICARD, CDG du Calvados (pouvoir de Jean-Pierre SALLES, CDG de l'Orne) Roland BRAY, CDG du Cantal (pouvoir de Guy BRANCHUT, CDG de la Charente), Martial De VILLELUME, CDG de Charente-Maritime (pouvoir de Léopold MOREAU, CDG des Deux-Sèvres), Claude LELOUP, CDG du Cher (pouvoir de Jean PETIT, CDG du Lot), Jean-Pierre LASSERRE, CDG de la Corrèze (pouvoir de Jean-Claude VERGNOLLES, CDG de l'Yonne), Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud (pouvoir de Michel BACHELARD, CDG de la Côte d'Or), Reine BOUVIER, CDG du Gard (pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret), Roger RECORS, CDG de la Gironde (pouvoir de Jean DREUIL, CDG du Lot-et-Garonne), Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine (pouvoir de Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor), Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre (pouvoir Jean-Marc MORETTI, CDG du Loir-et-Cher), Marc BAIETTO, CDG de l'Isère (pouvoir de Roger ADIVEZE, CDG de l'Aude), Gérard MANET, CDG de la Loire (pouvoir de Michel DESIRE, CDG de la Haute-Saône), Philip SQUELARD, CDG de Loire-Atlantique (pouvoir de Didier REVEAU, CDG de la Sarthe), Elisabeth MARQUET, CDG du Maine-et-Loire (pouvoir de Jean-Roger DURAND, CDG de l'Ardèche), Claude HALBECQ, CDG de la Manche (pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine Maritime), Patrice VALENTIN, CDG de la Marne (pouvoir de Colette ROTA, CDG de l'Aube), Joseph BROHAN, CDG du Morbihan, Marc GODEFROY, CDG du Nord (pouvoir de Robert GARRABE, CDG des Pyrénées-Orientales), Alain VASSELLE, CDG de l'Oise (pouvoir de Régis DEPAIX, CDG des Ardennes), Roland LABRANDINE, CDG Puy-de-Dôme (pouvoir de Francis LABRUYERE, CDG du Tarn-et-Garonne), Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques (pouvoir de Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre), Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin (pouvoir de Pierre MAURY, CDG du Doubs), Philippe LOCATELLI, CDG du Rhône (pouvoir d'Eliane GUILLON, CDG de la Drôme), Antoine De MENTHON, CDG de Haute-Savoie (pouvoir d'Auguste PICOLLET, CDG de la Savoie), Daniel LEROY, CDG de Seine-et-Marne (pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne), Claude CLIQUET, CDG de la Somme (pouvoir de Marcel LALONDE,

CDG de l'Aisne), Claude PONZO, CDG du Var (pouvoir de Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes), Joseph MERCERON, CDG de Vendée (pouvoir de Maurice CHABERT, CDG du Vaucluse), Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne (pouvoir de Didier BARDET, CDG de la Creuse), Gilles ADELSON, CDG de la Guyane (pouvoir de Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire), René TEMEHARO, CDG de la Polynésie Française (pouvoir de Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes-de-Haute-Provence).

Vice-Présidents présents (2)

Michel GILLOT, CDG d'Indre-et-Loire; Alain JACQUET, CDG de la Meuse

Directeurs et Responsables présents (16)

Bernard LESE, CDG des Alpes-Maritimes; Marie-Josée TESTARD, CDG de l'Ardèche; Martine PATRIER, CDG du Calvados et de l'Orne; Valérie CHAUVAC, CDG de la Corrèze; Thierry GUILLERM, CDG du Finistère; Jean-Paul COROMPT, CDG du Gard; Hervé DE CORSON, CDG de la Manche; Marie-Aude LEMONNIER, CDG de la Mayenne; Jocelyne CZAPLINSKI, CDG de la Meuse; Nathalie GARRAULT-CARLIER, CDG du Morbihan; Olivier DUCROCQ, CDG du Rhône; Michelle BEUVRY, CDG de la Somme; Martine BALZON, CDG du Var; Jacques BERNARD, CDG de la Vendée; Gilles MARSOT, CDG de la Guyane; Karl MARTIN, CDG de la Polynésie Française

Ä Quorum

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend tous les Présidents en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents présents : 32
Vice-Présidents présents avec pouvoir de leur Président : 2
Présidents représentés par un autre Président de CDG : 31
Présidents présents et représentés : 65

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

1) MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION

Michel HIRIART présente une proposition de modification de statut de la Fédération afin que les anciens présidents de Centres de Gestion ayant fait le choix d'un mandat parlementaire puissent rester membre honoraires. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des conséquences de la loi sur le non-cumul des mandats.

Il est proposé à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Centres de Gestion d'approuver le remplacement de l'article 2.a alinéa 3 de ses statuts, prévoyant :

« Les Présidents de Centres de Gestion non administrateurs détenteurs d'un mandat de parlementaire peuvent siéger de droit au Conseil d'administration sans avoir le droit de vote »,

par la disposition suivante :

« Les anciens Présidents de Centres de Gestion détenteurs d'un mandat de parlementaire peuvent siéger de droit au Conseil d'administration sans avoir le droit de vote ».

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

Jean-Louis NOUHAUD aborde la question de l'organisation des prochaines élections professionnelles prévue une décembre 2018. Les syndicats sont très souvent opposés à l'organisation du vote par voie électronique.

Marc GODEFROY rappelle que le choix des modalités de vote pour les élections professionnelles relève de chacun des Centres de Gestion.

Thierry SENAMAUD ajoute qu'il s'agit d'une faculté offerte aux CDG. La volonté de la Fédération est de recenser les CDG volontaires pour une démarche de vote par correspondance et/ou par voie électronique afin de se diriger vers un outil commun.

Marc GOEFROY précise que les CDG auront accès aux comptes rendus des travaux menés sur ce sujet et pourront obtenir l'aide du GIP dans un objectif de mutualisation des outils.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire étant épuisé, la séance est levée.